



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 mars 2023 A 20 HEURES 30

Délibération n° 2023 03 20- 01 : FINANCES –
Bilan de la politique de formation des élus.

Nombre de conseillers	Date de la convocation : 10/03/2023
En exercice : 33	
Présents : 27	Affichage de la convocation : 14/03/2023
Pouvoirs : 4	
Votants : 31	Affichage du compte rendu : 23/03/2023
Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Christian NEUVILLE, Edouard WILLEMEN, Jean-Pierre NEMOZ, Safi BOUKACEM, Fatima FERNI, Sylvie RAZY, Isabelle VIDAL, Sandrine ARNAUD, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Véronique DUMAS, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET, Brigitte REGIS- MOREAU.	
Absents ayant remis pouvoir :	
Aline DURAND donne pouvoir à Stéphane GILLET Roland BADOIL donne pouvoir à Brigitte REGIS MOREAU Gerbert RAMBAUD donne pouvoir à Daniel JULLIEN Chantal ROCHE donne pouvoir à Geneviève HECTOR	
Absents ou excusés :	
Mme Chantal BERTHILLON Joao DA ROCHA	

M MATHIEU Sylvère est élu secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales)

L'article L.2123-12 du code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que les membres d'un conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions.

Lors de sa séance du 21 septembre 2020, le conseil a fixé l'enveloppe dédiée à la formation des élu.es à 3 000€.

Chaque année, « un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la commune est annexé au compte administratif. Il donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du conseil municipal ».

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée
Dont le résultat est le suivant :
31 suffrages exprimés : 31 voix Pour
Unanimité des suffrages exprimés**

PREND ACTE du bilan annuel 2022 de formations des élus de la commune

Bilan de la formation des élus 2022	
Budget 2022	Actions de formation financées par la commune
3 000 €	Néant

DIT que le bilan sera annexé au compte administratif 2022.

Rendue exécutoire compte tenu

de la transmission en Préfecture le

24 MARS 2023

et de la publication en mairie le

24 MARS 2023

Le secrétaire

Sylvère MATHIEU

Pour copie certifiée conforme

Au registre des délibérations

Le Maire

Daniel JULLIEN



Mairie de Vaugneray - 1, place de la Maine - 69670 VAUGNERAY

Tél : 04 78 45 80 48 - Fax : 04 78 45 89 74 - mairie@vaugneray.com - www.vaugneray.com

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération n° 2023 03 20-01 FINANCES- Bilan de la politique de formations des élus

Date de décision: 20/03/2023

Date de réception de l'accusé 24/03/2023
de réception :

Numéro de l'acte : 2023032001_01

Identifiant unique de l'acte : 069-200047785-20230320-2023032001_01-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .1

Finances locales

Decisions budgetaires

Budgets et comptes

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

Nom du fichier : delib 1.pdf (99_DE-069-200047785-20230320-2023032001_01-DE-1-1_1.pdf)